



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Constitution des Autorités

La quatrième législature, issue des élections du 25 octobre 2020, débutera le 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil communal de la législature 2021 – 2024 a tenu sa séance de constitution ce mercredi 2 décembre 2020 et a nommé son bureau pour le premier semestre 2021. Sa composition se décline comme suit :

Bureau du 1^{er} semestre 2021 du Conseil communal

Président	Yves Fatton
Vice-président	Benoît Simon-Vermot
Secrétaire	Frédéric Mairy
Membres	Christophe Calame Eric Sivignon

Les dicastères et les suppléances sont répartis de la manière suivante :

Dicastère (s)	Chef de dicastère	Suppléant
Administration et protection de la population (DAPP)	Benoît Simon-Vermot	Christophe Calame
Jeunesse et enseignement (DJE)	Christophe Calame	Frédéric Mairy
Territoire, sports et culture (DTSC)	Eric Sivignon	Yves Fatton
Infrastructures (DI)	Yves Fatton	Benoit Simon-Vermot
Economie, finances, cohésion sociale et santé (DEFCOS)	Frédéric Mairy	Eric Sivignon

Pour mémoire, la séance de constitution du Conseil général s'est tenue vendredi soir, le 27 novembre dernier. Le législatif a procédé à l'élection de son bureau qui se compose ainsi :

Bureau du 1^{er} semestre 2021 du Conseil général

Président	André Rosselet (UDC)
-----------	----------------------

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Constitution des Autorités

Première vice-présidente	May Margot (PS)
Second vice-président	Florian Dreyer (PLR)
Secrétaire	Gloria Dias (PS)
Secrétaire suppléant	Jean-Philippe Franel (PLR)
Questeurs	Daniel Otth (PLR) René Perret (PS)

Val-de-Travers, le 2 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

